

# Fiche # 1 L'âgisme et la maltraitance

## Guide d'animation

### Objectif :

Identifier des exemples de situations cliniques qui ont le potentiel de mener à de la maltraitance liée à l'âgisme

Durée : 10 minutes

### Cible :

Gestionnaire | Intervenant

## Déroulement

1. Créer un climat de bienveillance en indiquant qu'il s'agit d'une activité qui nécessite respect et écoute
2. Expliquer que l'activité permet de prendre conscience des préjugés que l'on entretient par rapport à l'âge
3. Débuter la discussion en posant la question : qu'est-ce que l'âgisme?
4. Laisser le temps à votre auditoire de répondre
5. Alimenter la discussion avec les informations contenues dans cette fiche

## Bon à savoir

- Être à l'écoute des réactions que peuvent générer certaines mises en situation
- Ajuster la durée et le rythme de l'activité en fonction de l'état des personnes
- Écouter et laisser s'exprimer les idées
- Éviter d'argumenter et tolérer les divergences d'opinions
- Consulter les ressources d'aide au besoin (voir plus bas)

## Qu'est-ce que l'âgisme ?

L'âgisme fait référence aux stéréotypes, aux préjugés et à la discrimination que l'on peut avoir envers des personnes en fonction de leur âge. On parle d'âgisme lorsque l'on utilise l'âge des personnes pour les catégoriser et les diviser d'une façon qu'elles vivent des préjudices, des injustices ou des désavantages.

Puis, réduire les personnes à un groupe d'âge sans porter attention à leurs caractéristiques personnelles peut avoir des effets négatifs, mais aussi entraîner l'adoption de comportements de maltraitance.

(Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2022, pages 8-12)

## Voici comment l'âgisme peut apparaître dans les différents types de maltraitance :

**Maltraitance psychologique** : ne pas évaluer ni traiter l'état psychologique, ne pas demander le consentement, utiliser des mots comme «mon p'tit monsieur, ma p'tite madame», ne pas s'adresser à la personne lorsqu'elle est concernée par un soin

**Maltraitance physique** : appliquer une contention physique de façon systématique, négliger la mobilité de la personne, ne pas être à l'écoute ni traiter une douleur exprimée

**Maltraitance sexuelle** : ne pas permettre l'expression de l'orientation sexuelle, exiger que les portes demeurent ouvertes pour décourager les gestes d'intimité

**Violation des droits** : lorsque les droits et les libertés individuels ou sociaux sont brimés

**Maltraitance matérielle et financière** : utiliser de manière frauduleuse des informations ou des biens obtenus auprès de la personne

**Maltraitance organisationnelle** : faire le choix qu'un service n'a pas à être offert à cause du grand âge d'une personne

(Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2022, pages 8-12)

## Ce qu'il faut savoir

Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'âgisme peut avoir de nombreuses conséquences négatives sur la santé des personnes âgées. Par exemple, une espérance de vie plus courte, des problèmes de santé physique et mentale, un rétablissement plus lent, un déclin cognitif, l'adoption d'habitudes de vie moins favorables à la santé, une réduction de la qualité de vie, de l'isolement social et un risque plus élevé de vivre de la maltraitance (dans Institut national de santé publique du Québec, 2023, page 11).

## Activités de formation continue offertes par le CEVQ

- Maltraitance envers les aînés : du repérage à l'intervention

## Environnement numérique d'apprentissage (ENA)

- Prévention et gestion de la maltraitance envers les résidents et résidentes en CHSLD | 13076
- Intervention psychosociale dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute personne adulte en situation de vulnérabilité | 10030
- Intervention psychosociale en situation de maltraitance envers les personnes âgées (Atelier présentiel) | 10672
- Introduction à la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité | 2255
- Identification et signalement d'une situation de maltraitance envers un aîné ou toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité | 2944
- Lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité | 2945
- Supervision et soutien cliniques dans la gestion des situations de maltraitance | 10659
- Répertoire de formations SAPA - hébergement et unités de gériatrie | 3402
- Famille et hébergement | 1363
- Milieu de vie de qualité pour les personnes en CHSLD | 1284
- Agir avec civilité pour un milieu de travail sain et performant - prévenir, responsabiliser et intervenir | 1597
- Formations et outils visant à soutenir les personnes avec expérience clinique en affectation temporaire dans un milieu de vie pour les aînés | 3434

## Des ressources de soutien en matière de maltraitance

### Dénoncer une situation

- [La Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés](#) 1 888 489-2287

### Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

- [Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale](#) (CIUSSS-CN) Téléphone : 418 691-0762 ou, sans frais, 1 844 691-0762

### Améliorer ses connaissances et adapter ses pratiques aux besoins des personnes âgées

- [Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec \(CEVQ\)](#)
- Téléphone : 418 682-7881

## Références

- Institut national de santé publique du Québec (2023) [Doter le Québec d'une stratégie nationale pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées : vers des milieux de vie inclusifs, sains et sécuritaires](#), Mémoire déposé au secrétariat aux aînés du ministère de la santé et des services sociaux
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022) Reconnaître et agir ensemble, [Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées](#)

La fiche en version numérique



Financé en partie par le gouvernement du Canada par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés



Remerciements :

